

## **ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA**

Communiqué de presse du bureau national - pour diffusion immédiate

## 8 mars – Journée internationale des droits des femmes. Des droits à faire valoir pour l'égalité femmes / hommes

C'est à Clara Zetkin, militante féministe, qui agissait dès 1893, pour voir « se réaliser le principe : à travail égal, salaire égal, sans distinction de sexe », que l'on doit, en 1910, l'invention du 8 mars, date retenue en 1921 comme journée internationale des femmes.

Officialisée par l'ONU en 1977, cette journée ne le sera en France qu'en 1982 ; mais notre pays fait encore partie des très mauvais élèves mondiaux en la matière :

- -6 millions de retraité·e·s sur 16 millions, très majoritairement des femmes, se retrouvent sous le seuil de pauvreté de 1100 €
- -l'écart entre pension moyenne des femmes par rapport aux hommes est de 40% et de 28% avec la pension de réversion qui bénéficie à une majorité de femmes.

Les femmes veuves, (42 % des retraité·e·s vivant seul·e·s,) ont un taux de pauvreté de 12,7 %, 36 % des femmes parties à la retraite à 65 ans ou plus perçoivent moins de 750 euros de pension directe.

C'est la conséquence des inégalités de salaire : les femmes sont majoritaires dans les métiers dits de « première ligne » : 86.6 % personnel infirmier ; 70 % agents entretien ; 97.7 % aides à domicile, petite enfance, etc. Elles sont aussi les plus nombreuses à occuper des emplois sous-payés et des temps partiels non choisis.

De plus la réforme des retraites qui allonge la durée des carrières pénalise d'autant les carrières courtes et donc la majorité des femmes qui n'atteint pas aujourd'hui la durée de cotisation exigée.

Elles subissent, également, plus fortement que les hommes l'impact de l'inflation galopante.

C'est dans ce contexte que revient en débat la volonté par le pouvoir de remettre en cause le droit à la pension de réversion ! C'est totalement inacceptable et nous combattrons tout projet de cet ordre.

Cela pose la question de la place de la femme dans la société. Trop souvent le partage inégal des tâches domestiques, conduit les femmes à aménager leur vie professionnelle pour concilier vie familiale et vie professionnelle, avec des conséquences sur la rémunération et le déroulement de carrière. De la même façon, elles renoncent à la vie publique et sociétale.

## **ENSEMBLE ET SOLIDAIRE – UNRPA revendique :**

- De rendre contraignantes les lois existantes pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- Le rétablissement de la demi part fiscale pour les veuves et veufs s ayant élevé au moins un enfant
- La suppression de l'imposition sur les 10 % de supplément familial-retraite pour celles et ceux qui ont eu 3 enfants ou plus
- Le maintien du droit à réversion et de porter le taux de celle-ci à 66 % réversion sans condition de cumul et de ressources
- Que le minimum vieillesse ne soit pas inférieur au SMIC
- L'abrogation de la réforme des retraites qui pénalise encore plus les femmes

Saint-Ouen, le 20 février 2024

Pour le Bureau National,

**Roger PERRET**, président national, 06 07 86 17 69 **Annie PETIT**, Secrétaire nationale, 06 84 93 76 78 **Francisco GARCIA**, membre du BN, 06 88 67 08 83

**ENSEMBLE & SOLIDAIRES -** UNRPA **Depuis 1945 toujours AU SERVICE DES RETRAITES.** 

Depuis plus de 79 ans, ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA, défend les intérêts des retraités et personnes âgées et les grands principes de solidarité et, plus que jamais, en 2023 l'UNRPA se mobilisera.

**ENSEMBLE** & SOLIDAIRES-UNRPA 47 bis rue Kleber 93400 St Ouen. Tél : 01 40 11 60 08 Fax : 01 40 11 60 09

Courriel: contact@unrpa.fr Site: www.unrpa.fr